



# **GIC DU FAISAN CEVENOL**

## **BILAN DES SUIVIS ANNUELS**



## ➤ Situation géographique du GIC du Faisan Cévenol



Etablit sur 12000 Ha le GIC englobe les communes de Saint Martin de Boubaux, Sainte Etienne Vallée française et Saint Germain de Calberte.

## ➤ Description de la méthode de recensement

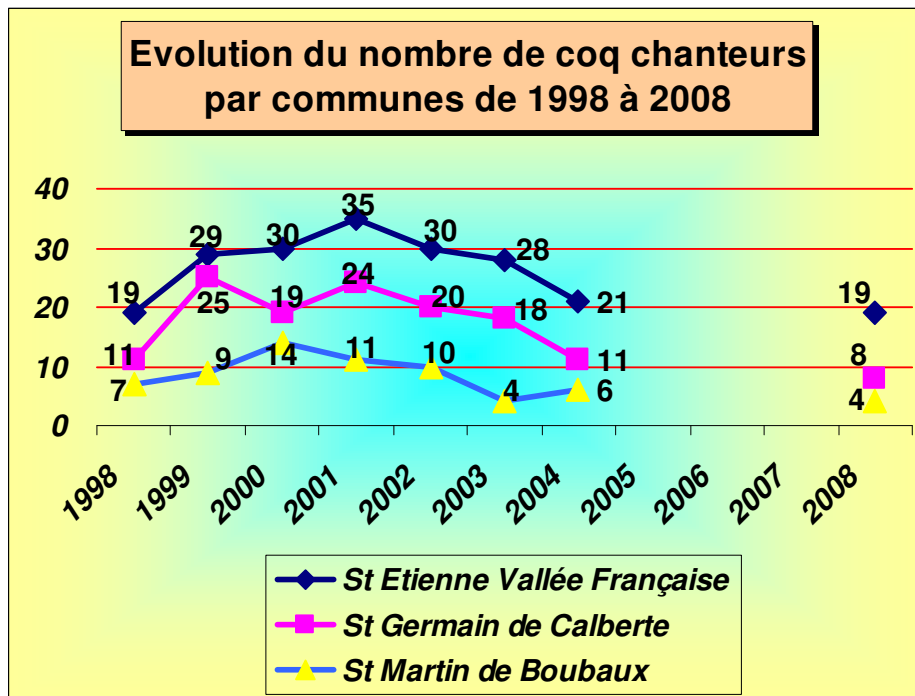
Les dénombrements sont effectués **durant le mois de mars**, le principe étant la détermination d'un nombre minimum de coqs chanteurs sur la zone à recenser.

Cette opération est répétée en principe annuellement, les observations sont retranscrites sur cartes et fiches préétablies lors d'un rendez vous convivial à la fin du mois.

Pour ce faire des personnes sont chargées, suivant les sites, de noter le nombre de coqs chanteurs ainsi que les observations visuelles de poules faisanes.

Ces dernières observations nous indiquent l'ampleur des groupements de reproducteurs, même si dans l'absolu l'observation des femelles reste très aléatoire dans un milieu comme celui du GIC du faisán cévenol.

➤ Évolution du nombre de coqs chanteurs par commune de 1998 à 2008



Après de 3 années sans comptage officiel, les opérations ont été rétablies au printemps 2008.

Les chiffres enregistrés semblent démontrer une **relative stabilité dans la populations de faisans qui gravitent sur le GIC.**

Depuis 1998, 2001 reste l'année où les résultats furent les meilleurs et depuis **les tendances d'évolution par commune suivent toutes les mêmes variations.**

Aujourd'hui, après dix années de recul, il semble que certains sites du GIC saturent en terme de coqs chanteurs, alors que d'autres se sont totalement vidés et qu'une troisième catégorie n'a jamais gardé d'oiseau malgré des lâchers répétés annuellement.

**Il conviendra alors de bien identifier les sites qui se sont vidés afin d'orienter au maximum les prochains lâchers dans ces zones.**

**Il paraît important :**

- ❖ **d'abandonner les lieux sur lesquels depuis 1998 aucun coq chanteur ne s'est manifesté.**
- ❖ **de ne pas perturber les zones où une cellule d'individus est installée.**

La chasse du faisan reste interdite sur la zone en question, le service départemental de garderie organisera pour la prochaine saison des contrôles réguliers, notamment en période propice pour la chasse à la bécasse.

Le service technique de la FDC48, juillet 2008